

Travaux de la Chambre

M. Gauthier: Je suis disposé à dire «s'il vous plaît» cette fois-ci, monsieur le Président. Je vois que l'on fait des progrès à cet endroit.

En ce qui concerne l'heure réservée aux initiatives parlementaires, étant donné qu'il n'y a pas d'affaires inscrites au *Feuilleton* dans la liste de priorité, mais que nous avons une motion portant sur la réorganisation de cette heure, j'aimerais que le ministre nous dise ce qu'il a l'intention de faire pour que nous puissions régler cette question au plus vite, puisque, en ce moment, les députés de tous les partis à la Chambre sont, comment dire. . .

M. Tobin: Désavantagés.

M. Gauthier: . . .désavantagés, dans une certaine mesure, du fait qu'ils ne peuvent discuter des motions et des projets de loi qu'ils déposent, au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires, et que le gouvernement, lui, utilise cette période. Nous préférierions que cette heure soit réservée aux députés, et non au gouvernement.

M. Andre: Si l'on se fie aux chiffres en main, le gouvernement a déjà, de toute façon, moins de temps de parole que le président. Comme le sait très bien le député, les modifications proposées aux dispositions du Règlement qui portent sur les projets de loi et motions d'initiative parlementaire ont fait l'objet de longues discussions. La tradition veut que les partis s'entendent sur les modifications à apporter, et deux sur trois ont déjà donné leur accord. Il faudra peut-être faire un effort pour convaincre le troisième parti. Si tous les deux nous voulons bien dire «s'il vous plaît», il acceptera peut-être de collaborer avec nous.

Il faudra faire quelque chose à un moment donné. J'espère que si mon honorable collègue et moi-même parvenons à le persuader, surtout si nous prononçons le mot magique, nous réussirons peut-être à nous entendre là-dessus et à éviter un long débat sur la question, débat qui occupera une bonne partie du temps réservé aux initiatives ministérielles.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Mais permettez-moi de déclarer, au sujet de ce qui vient d'être dit, que je connais un autre mot magique et c'est «désolé».

Mon rappel au Règlement découle de la question généralement posée le jeudi. Je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre pourrait nous dire s'il faut s'attendre, la semaine prochaine, puisque c'est la Semaine nationale de la forêt, à une déclaration de la part du ministre des Forêts.

M. Andre: Monsieur le Président, pour connaître la réponse, il faudrait plutôt s'adresser au ministre.

Je n'ai certainement pas d'objections à ce que le ministre fasse une déclaration. Le député du Nouveau Parti démocratique semble avoir préparé un discours qu'il est impatient de prononcer, nous verrons si le ministre des Forêts pourra accéder à sa demande.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, et peut-être que vous serez en mesure de m'éclairer, vous ou le leader du gouvernement à la Chambre.

Il y a plus d'un mois, j'ai soulevé une question de privilège ayant trait à la violation possible des privilèges de tous les députés et peut-être même des procédures parlementaires. À cause de la nature confidentielle de certains documents, j'en ai remis des exemplaires au leader du gouvernement à la Chambre ainsi qu'au leader de l'opposition afin qu'ils puissent en prendre connaissance et décider s'ils voulaient produire d'autres documents ou prendre d'autres mesures.

Cela se passait il y a plus d'un mois et je crois comprendre que le gouvernement a pris certaines décisions, qui ne nécessitent ni la production de documents supplémentaires, ni la tenue d'un autre débat. Je voudrais savoir quand on traitera de ma question de privilège. À mon avis, elle a de très graves ramifications pour tous les députés, pas simplement pour moi.

M. le Président: Sans entrer dans les détails, j'aviserai les députés que cette question est actuellement à l'étude à mon bureau.

Il sera nécessaire d'avoir d'autres entretiens avec certains représentants du gouvernement. Certains aspects de la question ont été abordés ce matin et les discussions se poursuivront. Je tâcherai de faire connaître ma décision au député dès que possible.

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a quelques instants, lorsque j'ai posé une question au ministre des Affaires indiennes, il s'est reporté à un document et en a lu un extrait.

Vous pourriez peut-être demander au ministre de déposer ce document, comme le veut le Règlement.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'ai en main un exemplaire de la décision du Comité des droits de la personne portant sur la bande du lac Lubicon et sur le grief qu'elle a déposée conformément au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Il est indiqué en bas de page que ce document a été rendu